



## Onglets principaux

STATUT ITIE: Pays Conforme

CONFORME DEPUIS: 27 Février 2013

SITE INTERNET: [ITIE-BF](#)

## Mise en œuvre de l'ITIE

Le Rapport ITIE 2013 du Burkina Faso avait une échéance de publication fixée au 31 décembre 2015. Cependant le Groupe multipartite a demandé une prorogation de trois mois de cette échéance pour cause d'instabilité politique dans le pays ces deux dernières années. La demande de prorogation est en cours d'examen par le Conseil d'administration de l'ITIE.

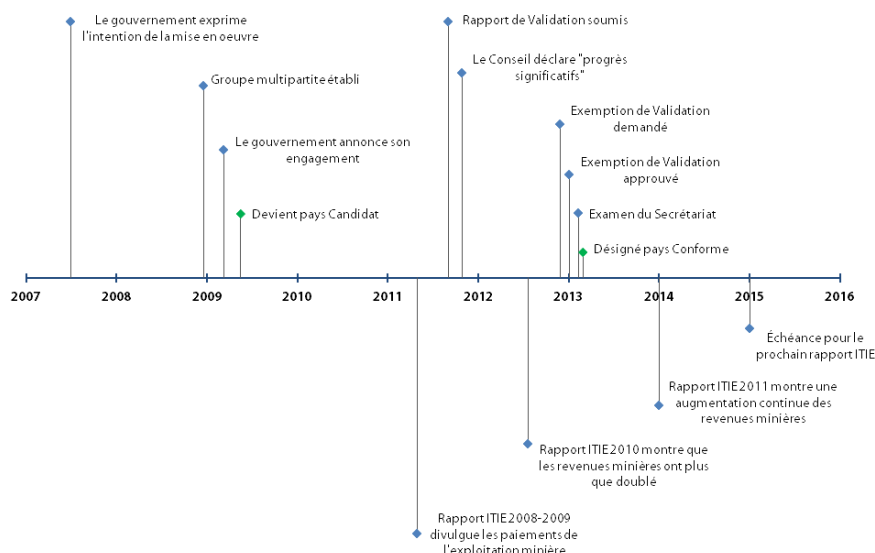
Le Rapport ITIE 2012 était le premier rapport publié par le Burkina Faso en vertu de la Norme ITIE. Ce Rapport comprend un registre des licences de toutes les entreprises actives dans le secteur extractif ainsi que des directives sur l'octroi des licences.

Le plan de travail révisé élaboré par le Groupe multipartite est majoritairement conforme à la Norme ITIE et aborde plusieurs questions relatives à la gestion du secteur minier au Burkina Faso.

Le Burkina Faso a publié son rapport annuel d'activité 2013 en juin 2014.

### Burkina Faso

Mise à jour en février 2015



## Plan de Travail

Plan d'activités du Burkina Faso

# Rapport(s) annuel(s)

Rapport d'activité annuel 2013

Rapport d'activité annuel 2014

## Validation

Prochaine Validation prévue de commencer le:  
Mercredi, 19 Octobre 2016

Le Burkina Faso a été déclaré conforme à l'ITIE le 27 février 2013 suite à l'application des mesures correctives demandées par le Conseil d'administration de l'ITIE. Ces mesures correctives visaient notamment à garantir la couverture de toutes les entreprises du secteur et à dispenser des formations aux entreprises et aux organismes gouvernementaux qui participent au processus de déclaration ITIE. Ces mesures faisaient suite à une évaluation indépendante sur l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso. Le rapport de validation a été compilé en septembre 2011 par le cabinet CAC 75.

Rapport 2011 de la Validation du Burkina Faso

Examen du Secrétariat: Burkina Faso (février 2013)

## Gouvernance de l'ITIE

Au Burkina Faso, deux structures de l'ITIE garantissent la participation des parties prenantes : le Comité de Supervision et le Comité de Pilotage. Ces comités ont été établis le 17 décembre 2008 par les décrets présidentiels n° 2008-810/Pres/PM/MEF/MCE et n° 2008-811/Pres/PM/MEF/MCE. Un appel à nominations a été lancé auprès de divers groupes de parties prenantes et confirmé par les décisions ministérielles n° 2009-090/MEF/SG/SP-ITIE et n° 2009-091/MEF/SG/SP-ITIE du 5 mars 2009.

Depuis lors, les comités ont été élargis par le gouvernement afin de renforcer la participation de la société civile. Deux décrets confirmant cet élargissement ont été approuvés par le Conseil des ministres en juillet 2009.

L'actuel ministre des Finances et de l'Économie, M. Jean Gustave Sanon, est le champion ITIE.